



Études politiques

Descriptif

Les études politiques regroupent plusieurs disciplines qui traitent de l'objet politique. On y étudie le droit constitutionnel, l'histoire politique et la science politique. Ce cours a une ambition tant conceptuelle qu'empirique. Toutes les conférences d'Études Politiques suivent le même programme (thèmes identiques). Celui-ci est composé de 2 blocs (semestre 1 et semestre 2) suivant une progression logique qui assure l'apprentissage de l'analyse des mécanismes politiques et institutionnels. Le premier bloc est consacré aux principales notions relatives à l'étude du politique : la nation, l'État, la démocratie, le vote, la citoyenneté, la société civile, l'État de droit. Le second bloc traite des régimes politiques français et étrangers. Après deux séances consacrées à la souveraineté et à la séparation des pouvoirs, indispensables à la compréhension des typologies des régimes, seront analysés les régimes parlementaires et présidentiels, les régimes autoritaires et hybrides, et les transitions démocratiques.

Pré-requis souhaités

Cette conférence de méthode n'est pas le prolongement d'un cours magistral en particulier, néanmoins les élèves doivent mobiliser les connaissances acquises pendant les cours magistraux suivants : Histoire politique française ; Institutions politiques françaises ; Introduction à la science politique ; Comparative Politics.

En bref

Crédits ECTS : 5.0

Nombre d'heures : 36.0

Temporalité : Annuel

Type d'enseignement : Conférence de méthode

Année : 1 | Première année

Mode de validation : Contrôle continu

Contacts



Bibliographie indicative

- * P. ARDANT, B. MATHIEU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ, 2016.
- * O. DUHAMEL, G. TUSSEAU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Seuil, 2013.
- * P. AVRIL, J. GICQUEL, *Lexique de droit constitutionnel*, PUF, Que sais-je, 2016.
- * V. SAINT-JAMMES, *Droit constitutionnel*, fiches, Lexifac-Droit, Bréal.
- * O. NAY, (dir), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2014.

Formule pédagogique

Les élèves doivent préparer chaque séance. Cette préparation consiste en une fiche d'une page portant sur une notion ou résumant un court texte (les différentes fiches sont précisées dans le programme distribué lors de la première séance). L'enseignant ramasse au hasard les fiches. Cet investissement est indispensable à la bonne compréhension des conférences et facilite les révisions pour les examens.

